

ASSEMBLÉE NATIONALE
25 novembre 2024

PJL DDADUE - (N° 529)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CL38

présenté par
M. Gosselin, rapporteur

ARTICLE 14

I. – À l’alinéa 53, supprimer le mot :

« en ».

II. – En conséquence, au même alinéa, après le mot :

« désigné »

insérer les mots :

« de la demande de la juridiction ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel